



**ANNEXE TECHNIQUE 2019 n°2  
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020**

Entre,

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), représenté par son Président,  
Monsieur François DELUGA

et

L'Agence territoriale pour la formation du personnel et la promotion des collectivités de Saint-  
Pierre-et-Miquelon (ATFPC-SPM), représentée par sa Présidente Madame Karine CLAIREAUX,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet**

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 3 de la convention de partenariat entre le CNFPT et l'ATFPC-SPM pour la période 2018-2020. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au dispositif chiffré de la deuxième année de la convention, soit l'année 2019.

**Article 2 – Descriptif du programme prévisionnel**

Le programme prévisionnel pour l'année 2019 est établi par chantiers, par projets et par thèmes avec les prévisions suivantes :

Deux types de projets seront mis en œuvre en 2019 :

- ✓ projets transversaux aux trois collectivités
- ✓ projets spécifiques à chaque collectivité

# 1)Projets transversaux

## 1.1 Chantier accompagnement à la mise en place du Centre de Gestion et de Formation :

Cette mission est destinée à aider les décideurs à préciser le projet et anticiper sa mise en œuvre. Le volet gestion des carrières est prioritaire. Elle sera à confirmer et à planifier dans l'année en fonction de l'avancée du chantier et de la concertation des acteurs.

*1 mission de 5 à 10 jours de catégorie 1*

## 1.2 Formations inter-collectivités :

Les formations inter-collectivités contribuent aux échanges de pratiques entre les cadres et agents des trois collectivités de l'archipel et au développement d'une culture partagée de formation, de gestion des ressources humaines et de management, d'où leur caractère de projet transversal.

### 1.2.1 Formation à la culture administrative et institutionnelle

Ce dispositif a commencé en 2009. En 2019, une session est prévue à l'attention des agents nouvellement recrutés de la Collectivité territoriale, de Saint-Pierre, et de Miquelon. Cette formation est couplée avec une autre mission (2.3.1), d'une durée de 2 jours réalisée à Miquelon.

*1 mission de 2,5 jours de catégorie 2 au 2° semestre 2019*

### 1.2.2 Formation de suivi des marchés publics au niveau comptable

Cette action est destinée à des agents du service financier et des agents en charge du suivi des travaux à la mairie de Saint-Pierre, mais également à leurs collègues de la Collectivité territoriale concernés par le suivi comptable des marchés publics. Les thématiques à aborder sont notamment la lecture et la compréhension des pièces, la rédaction des décomptes, le suivi comptable après signature du marché, la gestion des avances.

*1 mission de 5 jours de catégorie 2*

### 1.2.3 Préparation aux concours de catégorie B

Le dispositif concernant les agents qui se préparent aux concours de catégorie B, comporte trois missions successives :

#### 1.2.3.1 Formation de préparation aux épreuves écrites des concours

La formation permettra d'aborder la méthodologie des épreuves, conseiller sur les lectures professionnelles, s'entraîner aux épreuves écrites.

*1 mission de 5 jours de catégorie 2*

#### 1.2.3.2 Préparation des épreuves écrites des concours blancs

Ce travail s'effectuera en métropole. Les sujets seront envoyés aux organisateurs des concours blancs selon une procédure convenue entre le CNFPT et l'ATFPC pour garantir la confidentialité.

*1 mission de 1 ou 2 jour(s) de catégorie 2*

### 1.2.3.3 Correction des épreuves écrites des concours blancs

Cette action sera réalisée en métropole, avec double correction des copies. Les notes seront envoyées aux organisateurs des concours blancs, les copies comportant des indications de nature pédagogique seront adressées à chacun des préparateurs, selon une procédure convenue entre le CNFPT et l'ATFPC pour en garantir la confidentialité.

*1 mission de 1 ou 2 jour(s) de catégorie 2*

### 1.2.4 Formation à la gestion administrative des retraites, des accidents de travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité

La formation traitera d'une part de la gestion des retraites des agents affiliés à la CNRACL, de la préparation à la liquidation de la retraite, et d'autre part de la gestion et du suivi des accidents de travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité. Elle est destinée à des agents du service RH de Saint-Pierre et de la Collectivité territoriale. Elle est à prévoir après l'adoption de la réforme envisagée des retraites.

*1 mission de 5 jours de catégorie 2 au 2° semestre*

**Sous-total projets transversaux :** *(le nombre de jours maximum est retenu ci-dessous)*

**Mission de catégorie 1 : 10 jours**

**Missions de catégorie 2 : 21,5 jours**

**Réserve de mission de catégorie 2 : 5 jours**

## **2) Projets spécifiques à chacune des collectivités**

### **2.1 Projets de la commune de Saint-Pierre :**

#### 2.1.1 Mission d'expertise sur la dématérialisation et l'archivage électronique des documents administratifs

Cette mission fait suite à la formation « dématérialisation des archives » de 2016. Elle avait été prévue dans l'annexe technique 2018, puis reportée à 2019. La mairie souhaite un état des lieux et des préconisations en vue de mettre en œuvre la dématérialisation de ses archives.

*1 mission de 5 à 10 jours de catégorie 1*

#### 2.1.2 Formation technique et pratique au service espaces verts

Les contenus principaux de cette formation porteront sur la réalisation d'un plan de fleurissement, la formalisation de croquis paysagers, la détermination des espèces végétales adaptées au climat de l'archipel. Les bénéficiaires de cette action sont les agents du service espaces verts. Les mises en pratique seront la méthode pédagogique privilégiée.

*1 mission de 5 jours de catégorie 2, en mai/juin*



### 2.1.3 Stage pratique d'immersion de l'agent chargé de la capture d'animaux

La venue en métropole de l'agent chargé de la capture d'animaux pour y suivre des formations théoriques au CNFPT sera l'occasion de réaliser un ou deux stages pratiques d'immersion dans les services spécialisés de collectivités (fourrière,...), de façon à parfaire sa formation sur la prise en charge des animaux errants et/ou dangereux.

*1 ou 2 mission(s) de 2 à 5 jours de catégorie 3*

### 2.1.4 Stage pratique d'immersion en bibliothèque

Il concerne l'agente de la bibliothèque en charge de l'animation et est destiné d'une part à favoriser son adaptation à l'évolution du numérique (prêt numérique) et d'autre part à développer ses compétences d'animation et de valorisation des activités proposées aux différents publics.

*1 mission de 5 jours de catégorie 3*

**Sous-total projets Saint-Pierre : (le nombre de jours maximum est retenu ci-dessous)**

**Missions de catégorie 1 : 10 jours**

**Missions de catégorie 2 : 5 jours**

**Missions de catégorie 3 : 10 jours**

**Réserve de mission de catégorie 1 : 10 jours**

**Réserve de mission de catégorie 3 : 5 jours**

## **2.2 Projets de la Collectivité territoriale :**

### 2.2.1 Formation allocation adultes handicapés, allocation éducation enfant handicapé et prestation de compensation

Ces trois thèmes principaux seront à traiter dans cette action destinée aux agents de la Maison de la Solidarité (Maison Territoriale de l'Autonomie et Aide Sociale à l'Enfance).

*1 mission de 5 jours de catégorie 2*

### 2.2.2 Formation au travail en hauteur en sécurité

La formation doit permettre d'acquérir les connaissances et les savoir-faire permettant aux agents de se positionner en toute sécurité lors d'interventions en hauteur à l'aide des équipements de protection individuelle. Il s'agira également de maîtriser les règles de pose des points d'ancrage permanents (EN 795 A) et provisoires (EN 795 B) pour réaliser des systèmes de retenue ou antichute provisoires. Deux groupes d'agents seront à former successivement.

*1 mission de 5 jours (2 x 2,5 jours) de catégorie 2*

### 2.2.3 Formation des membres du CHSCT et des assistants de prévention

Une première formation concernera les membres du CHSCT et traitera des contenus suivants : les attributions du CHSCT et ses moyens ; les méthodes pour mener à bien ses missions ; le rôle dans le développement de la prévention des risques professionnels. Une seconde formation est destinée aux assistants de prévention. Elle développera les thèmes suivants : la fonction et le positionnement de l'assistant de prévention ; les évolutions juridiques concernant la santé et la sécurité au travail ; les outils nécessaires à l'exercice de la fonction ; l'analyse et la communication sur les risques professionnels.

*1 mission de 5 jours (1 session de 3 jours et 1 session de 2 jours) de catégorie 2*

### 2.2.4 Stage(s) pratique(s) d'immersion dans un ou des services financiers

Un ou plusieurs stage(s) pratique(s) d'immersion en service financier de l'adjointe à la directrice des finances et des moyens est/sont destiné(s) à : maîtriser les principes budgétaires, connaître la présentation des comptes d'une collectivité pour l'analyse financière rétrospective et prospective ; connaître les règles de la comptabilité publique (M52, pièces justificatives des dépenses et recettes) ; améliorer la qualité comptable ; conforter le suivi financier des marchés publics ; piloter l'exécution budgétaire par une réorganisation des pratiques des services comptables des directions opérationnelles, de la direction des finances et des autres acteurs.

*1 ou 2 missions de 10 jours (1 X 10 jours ou 2 x 5 jours) de catégorie 3*

## **Sous-total projets Collectivité territoriale**

**Mission de catégorie 2 : 15 jours**

**Mission de catégorie 3 : 10 jours**

**Réserve missions de catégorie 1 : 10 jours**

**Réserve missions de catégorie 3 : 30 jours**

## **2.3 Projets de la commune de Miquelon :**

### 2.3.1 Formation à des démarches et outils de GRH et de management opérationnel des agents des services administratifs de Miquelon

Cette formation destinée aux agents du secrétariat général et des services administratifs leur permettra de se familiariser aux démarches et aux outils tels que la fiche de poste, l'entretien professionnel et le plan de formation, à la confluence de la gestion des ressources humaines et du management opérationnel. Cette action qui se déroulera à Miquelon, sera couplée avec la mission de formation à la culture administrative et institutionnelle (1.2.1) prévue à Saint-Pierre en inter-collectivités.

*1 mission de 2 jours de catégorie 2*

## Sous-total projets Miquelon :

### Mission de catégorie 2 : 2 jours

Conformément à l'article 4 de la convention qui prévoit une modulation du coût des prestations en fonction du type d'actions à réaliser, les actions sont classées en trois catégories :

- Catégorie 1 : Actions de conseil et d'expertise ;
- Catégorie 2 : Conception et animation de séminaires ou de formation ;
- Catégorie 3 : Stage pratique d'immersion au CNFPT, dans une collectivité ou établissement public territorial de métropole.

Chaque mission, suivant son classement dans une catégorie, sera rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention ou de la journée formation. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- Catégorie 1 : 400 €
- Catégorie 2 : 300 €
- Catégorie 3 : 150 € par jour et par stagiaire. Il est à noter que si deux stagiaires sont envoyés aux mêmes dates auprès du même tuteur, le coût restera de 150 € par jour. Le forfait est de 750 €, pour un stage pratique de plus de 5 jours et jusqu'à 20 jours, effectué auprès d'un même tuteur.

Les frais de pilotage du programme s'élèvent à 25 % du coût des prestations.

Les frais de structure et de gestion s'élèvent à 10 % du coût du programme (prestations + frais de pilotage).

L'indemnité de repas prévue à l'article 4 de la convention s'élève à **23,50 €** par repas.



### Article 3 – Estimation du programme prévisionnel :

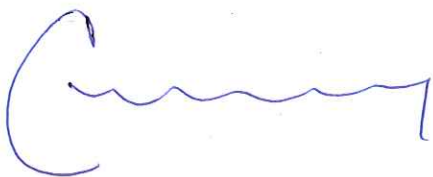
Lorsqu'une fourchette de jours a été envisagée, c'est le maximum qui est comptabilisé dans le tableau ci-dessous.

Les actions en réserve pourront selon le cas être utilisées totalement, partiellement ou pas du tout en fonction des besoins qui se feraient jour au cours de l'année 2019.

| Désignation                         | Unité | Valeur | Nb   | TOTAL           |
|-------------------------------------|-------|--------|------|-----------------|
| Catégorie 1                         | Jour  | 400 €  | 20   | 8 000 €         |
| Catégorie 2                         | Jour  | 300 €  | 43,5 | 13 050 €        |
| Catégorie 3                         | Jour  | 150 €  | 20   | 3 000 €         |
| Actions en réserve catégorie 1      | Jour  | 400 €  | 20   | 8 000 €         |
| Actions en réserve catégorie 2      | Jour  | 300 €  | 5    | 1 500 €         |
| Actions en réserve catégorie 3      | Jour  | 150 €  | 35   | 5 250 €         |
| Sous-total                          |       |        |      | 38 800 €        |
| Pilotage du projet (25%)            |       |        |      | 9 700 €         |
| Total du projet                     |       |        |      | 48 500 €        |
| Frais de structure et gestion (10%) |       |        |      | 4 850 €         |
| <b>TOTAL GENERAL ANNEE 2019</b>     |       |        |      | <b>53 350 €</b> |

Fait à PARIS en 6 exemplaires, le

Pour le président du CNFPT et par délégation  
La directrice générale



France BURY

Pour l'ATFPC-SPM  
La présidente



Karine CLAIREAUX